

Rapport public Parcoursup session 2025

IUT de VILLETANEUSE - UNIVERSITÉ PARIS 13 - CFA Supalia - BUT - Carrières juridiques - en apprentissage

Les données de la formation

Données de la procédure calculées le mercredi 01 octobre 2025.

IUT de VILLETANEUSE - UNIVERSITÉ PARIS 13 - CFA Supalia - BUT - Carrières juridiques - en apprentissage (11243)

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de contrats saisis
IUT de VILLETANEUSE - UNIVERSITÉ PARIS 13 - CFA Supalia - BUT - Carrières juridiques - en apprentissage (11243)	Jury par défaut	Tous les candidats	52	3243	28

Les critères utilisés en 2025

Champs d'évaluation	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	Avoir de bonnes capacités rédactionnelles et savoir structurer un raisonnement.	Notes dans les matières rédactionnelles (français, histoire /géographie, droit). Toutes les moyennes disponibles du candidat : première, terminale, Bac.	Essentiel
	Avoir un niveau satisfaisant dans les matières en lien avec l'économie, la gestion et la comptabilité.	Notes des bulletins dans les matières concernées. Toutes les moyennes du candidat : première, terminale, bac.	Très important
	Avoir un niveau satisfaisant en anglais.	Notes d'anglais. Toutes les moyennes disponibles du candidat : première, terminale, Bac.	Important
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Savoir s'impliquer dans études et fournir le travail nécessaire à sa réussite.	Appréciations bulletins. Assiduité.	Essentiel
Savoir-être	Assiduité. Comportement. Concentration. Absence de bavardages.	Ensemble des appréciations des bulletins.	Très important
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	La connaissance générale de la formation et de ses débouchés. L'envie de suivre cette formation.	Projet de motivation.	Important
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	RAS	RAS	Complémentaire

Prise en compte des enseignements de spécialité (EDS) en séries générale et technologique dans l'examen des vœux

Prenez-vous en compte les enseignements de spécialité (voie générale et technologique) dans votre examen des candidatures ?

Oui.

Le poids dans l'examen des candidatures donné aux résultats académiques dans certains EDS :

Est supérieur à celui donné à l'ensemble des autres matières.

Quels sont les EDS pris en compte pour l'examen des candidatures ?

Série Générale

- Histoire-Géographie, Géopolitique et Sciences politiques (EDS)
- Humanités, Littérature et Philosophie (EDS)
- Langues, littératures et cultures étrangères et régionales (EDS)
- Mathématiques Spécialité (EDS)
- Numérique et Sciences Informatiques (EDS)
- Sciences Economiques et Sociales Spécialité (EDS)

Série STMG

- Droit et Economie (EDS)
- Mgn/ Gestion et Finance (EDS)
- Mgn/ Ressources humaines et communication (EDS)
- Sciences de la gestion et numérique (EDS)

Critères éliminatoires

Préciser les critères quantitatifs voire qualitatifs qui conduisent à ne pas classer certains candidats lors de l'examen des candidatures

Appréciations littérales montrant des problèmes d'assiduité et de comportement.

Absence de notes dans un pourcentage significatif de matières essentielles.

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

Quatre indicateurs ont été calculés pour évaluer les candidats (en distinguant baccalauréats technologiques et autres baccalauréats) :

Une note dite "Matières rédactionnelles" construite à partir des résultats obtenus en français, histoire-géo et certains enseignements de spécialité. La barre d'admissibilité a été fixée à 10 pour les bacs généraux et 11 pour les bacs techno.

Une note de "Langues" issue des résultats en anglais.

Une note de "Sciences" issue des résultats obtenus dans les matières scientifiques.

Une note "d'appréciations" fondée sur l'analyse des commentaires qualitatifs figurant dans les bulletins scolaires. La barre d'admissibilité a été fixée à 10 quel que soit le type de bac.

Une barre d'admissibilité a également été fixée sur la moyenne générale obtenue à partir de ces 4 indicateurs : 11 pour les bacs généraux et 12 pour les bacs techno.

Un classement a ensuite été établi à partir de cette moyenne générale.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Un traitement algorithmique permettant essentiellement, à partir des données quantitatives et qualitatives figurant dans les dossiers, de calculer les moyennes des notes récupérées ou attribuées aux candidats, a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux afin de l'aider dans ses travaux, et non se substituer à elle.

Ce traitement automatisé, dont le paramétrage a été effectué par la commission d'examen des vœux en fonction des critères que ses membres ont définis, a été utilisé pour effectuer une première analyse des candidatures et un pré-classement de ces dernières.

La commission d'examen des vœux s'est en partie fondée sur ces éléments pour apprécier les mérites des candidatures.

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Les candidats devront s'informer sur les pré-requis nécessaires et les attendus de la formation.
Plus généralement, un dossier équilibré est un dossier démontrant un travail régulier, de solides capacités rédactionnelles, des aptitudes au raisonnement logique et un réel savoir-être.

Signature :

Homère NKWAWO,

Directeur de l'établissement IUT de VILLETANEUSE -
UNIVERSITÉ PARIS 13 - CFA Supalia